

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

Du 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 11 octobre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 4 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Frédérique LIGER et Isabelle LORIZ; Mrs Olivier ANSELME, Charles BOUCHARD, Vincent BRUN, Jean-Louis GAGNEUX, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC et Chung Tong WONG

Etaient excusés : Mr Yves SELIGOUR et Mme Martine POTHIN

Etait absent Frédéric LOZANO

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générales des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris dans le sein du conseil : Monsieur Vincent BRUN a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 et après validation, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 30 août 2018, donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente Karine Christophe, nouvelle secrétaire en remplacement d'Anne-Marie LOPEZ. Elle sera présente à la mairie de Pizay, les lundis, mardis et jeudis. Les mercredis et vendredis Karine travaillera pour la Communauté de Commune. Karine occupait précédemment un poste à la Mairie de Caluire Et Cuire.

Sa tâche sur Pizay, sera concentrée sur l'urbanisme, et notamment la révision générale du Plan Local d'Urbanisme le projet de construction et l'équipement sportif communautaire Karine s'occupera aussi de la mise à jour des listes électorales.

1. Commissions communales – Point sur les dossiers en cours

<p>Urbanisme (Jean-Louis GAGNEUX)</p>	<p>Permis et autres en cours ... : Commission urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none">• un permis a été accordé suite à une division. D'autres permis de construire sont arrivés et seront traités pendant la réunion de la commission d'urbanisme la semaine prochaine.• Plan réaménagement, voirie du Giroud, aire de retournement : En attente d'un devis de remise en état de la voirie et de l'aménagement de l'aire de retournement. Pour l'instant le coût des devis est estimé entre 30 000 € et 40 000 €. Une réunion est prévue le 25 octobre à 8h45 pour une rencontre avec ARVES afin de s'assurer de la remise en état totale de la voirie. Apporter un soin tout particulier à la canalisation des eaux pluviales. Mrs BOUCHARD, WONG et GAGNEUX assisteront à cette réunion.
--	--

	<p>• AUTRES ... : <u>Propriété Cochet</u> : Pour l'instant aucune information. Dossier à suivre.</p>
<p>Environnement/Voirie/ Bâtiments (Jean-Michel JOSSERAND et Charles BOUCHARD)</p>	<p>Bois des communaux : les arbres ont été éclaircis.</p>
<p>Sécurité (Bruno LEBLANC)</p>	<p><u>Commission Sécurité :</u> * <u>Accessibilité :</u> Mr BRUN: le dossier Ad'AP a été envoyé à la Préfecture le 26/09/2018 avec un accusé de réception le 27/09/2018 et une première validation de l'étalement sur 6 ans des travaux de remise en conformité accessibilité des ERPs de la commune. Le dossier complet avec la demande de validation de l'Ad'AP sera étudié en commission accessibilité le 16/10/2018 en préfecture de l'Ain.</p> <p>Monsieur le Maire remercie Mr BRUN et son équipe pour avoir constitué ce dossier complexe et de l'avoir déposé dans les temps en Préfecture.</p> <p>Mr BRUN annonce que la commission accessibilité de Pizay se réunira avant la fin de l'année afin d'anticiper la 1ere étape de l'Ad'AP à savoir les travaux de remise en conformité accessibilité du local des associations associé à la place/halle. Il sera impératif d'avoir les devis avant la fin de l'année 2018 afin de provisionner le budget 2019 et également dans le but de faire les demandes de subvention en janvier 2019.</p> <p>* <u>Contrôles réglementaires annuels des ERPs de la commune</u> Mr BRUN explique que : - Les contrôles réglementaires d'ordre électrique ont été réalisés en mai 2018 et rien à signaler. - Les contrôles réglementaires du domaine incendie ont été effectués le 25/09/2018 et il a été dénombré 7 blocs de secours (BASE) défaillants sur tous les ERP. Mr BRUN a demandé des devis pour les remplacer.</p> <p>Mr BRUN suggère de renouveler la formation incendie qui avait été dispensée en 2015 notamment du fait de nouveaux recrutements du personnel de la commune. Cette formation est à la fois théorique et pratique avec la manipulation des différents types d'extincteurs.</p> <p>L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord et Mr BRUN se charge de faire réviser cette prestation.</p> <p>* <u>Sécurité routière</u></p> <p>Mr LEBLANC présente les axes de réflexion de la commission sécurité routière au travers d'une présentation PowerPoint projetée à l'ensemble du Conseil Municipal.</p>

	<p>Il explique tout d'abord l'étude du plan de circulation avec l'identification des zones du village et notamment les carrefours routiers qui présentent les risques les plus importants de générer des accidents de la circulation.</p> <p>A partir de ces éléments, il préconise notamment l'aménagement de 2 carrefours du centre du village (voir présentation ci-jointe).</p> <p>Des échanges naissent à partir de cette présentation et il est préconisé d'intégrer cette étude à celle de révision du PLU qui aborde notamment le plan de circulation.</p> <p>Monsieur le Maire suggère que Mr LEBLANC et Mr BRUN intègrent la commission en charge de la révision du PLU qui est déjà composée de Mme LORIZ et Messieurs WONG, BOUCHARD, JOSSERAND et GAGNEUX .</p> <p>Monsieur le Maire demande à ce que la commission réfléchisse également aux points de stationnement des voitures dans l'ensemble du village.</p>
<p>Ecole - Cimetière (Isabelle LORIZ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Périscolaire L'activité périscolaire fonctionne. Fréquentation plutôt faible sur le créneau horaire du matin par contre il y a en moyenne 20 enfants en fin d'après-midi. Une réunion bilan sera faite en novembre. • Association des Tricotains (périscolaire) : Réunion prévue au début du mois de novembre. • Bilan de l'Opération Brioche de l'ADAPEI les 6 et 7 octobre 2018. Deux équipes se sont présentées chez les Pizolands. La recette brute s'élève à 1 297 € dont le reversement à l'ADAPEI de 1 009

2 - Déclaration du projet urbain portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la construction d'un groupe scolaire

Courrier du Préfet en date du 6 septembre 2018 :

Par délibération du 12 juillet 2018, reçue par télétransmission en préfecture le 23 août 2018, votre conseil municipal a approuvé « la décision de prescrire » une déclaration de projet ayant pour objet la construction d'un groupe scolaire et d'équipements sportifs communautaires. Cette délibération appelle de ma part plusieurs observations :

En premier lieu concernant la compétence, comme vous l'ont indiqué mes services par courriel du 11 juillet 2018, dès lors que les équipements sportifs relèvent d'une compétence statutaire communautaire, seul le projet d'école doit faire l'objet d'une déclaration de projet menée par le maire en application à l'article R153-15-2^{ème} du code de l'urbanisme. Les infrastructures

sportives, doivent faire l'objet d'une procédure de déclaration de projet menée par le président de la communauté de communes (3CM) en vertu de l'article R153-16-2^{ème} du même code.

En second lieu concernant la procédure : dans la mesure où le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale systématique compte tenu de l'existence de sites Natura 2000, la procédure de mise en compatibilité du PLU entre donc dans le champ d'application du droit d'initiative en application de l'article L.121-17-1 du code de l'environnement. Il permet au public de demander l'organisation d'une concertation préalable.

Dans ce cadre, la délibération engageant la prescription vaut déclaration d'intention en application de l'article L.121-18-II du code de l'environnement dès lors qu'elle a été publiée sur un site internet. Cette délibération devra donc notamment mentionner les modalités de concertation préalable du public envisagées et répondre aux prescriptions de l'article R.121-25- du code de l'environnement (publicité, affichage...). Le droit d'initiative peut être soulevé dans un délai de 2 mois suivant la publication de la délibération valant déclaration d'intention.

Dans ces conditions, je vous invite à solliciter votre conseil municipal pour qu'il retire la délibération du 12 juillet 2018 et à **reprendre la procédure en respectant l'ensemble des formalités précitées.**

Monsieur le Maire présente le dossier en expliquant que la délibération prise lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2018 doit être retirée et remplacée comme suit :

Encadrée par le code de l'urbanisme et par le code de l'environnement, la procédure sera composée des étapes suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal initiant la procédure de déclaration de projet
- Réalisation d'un rapport d'incidence environnementale de la mise en compatibilité du PLU
- Constitution du dossier d'enquête publique
- Transmission du projet et consultation auprès des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale
- Enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général et sur la mise en compatibilité du PLU
- Délibération du conseil municipal approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour permettre la réalisation du projet visé.

Par la suite, les permis de construire seront demandés et accordés par les autorités compétentes. Le planning prévoit un démarrage des travaux en 2019.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au CM de :

- **DECIDER** de prescrire une déclaration de projet emportant la mise en comptabilité de son plan local d'urbanisme (division parcelle cadastrée N°A 0466)
- **DECIDER** de confier au bureau d'études 2BR – SCP Bernard, Ramel, et Bouilhot la réalisation des études nécessaires d'un montant de 4 800€ H.T. ;
- **DECIDER** de confier au bureau d'études MICA Environnement la réalisation de l'évaluation environnementale pour la zone de l'école uniquement d'un montant de 5 100€ H.T. ;
- **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur LE MAIRE pour l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité

3 - Révision Générale du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Réunion quia eu lieu le mercredi 10 octobre à 14h30, en mairie, avec les représentants des organismes publiques associées au projet de révision générale du PLU à savoir : la 3CM, les municipalités voisines, la DDT, le Scot Bucopa, la SEMCODA.

L'ordre du jour portait sur le diagnostic général du P.L.U. et la réunion était animée par l'Agence 2BR.

Tous les représentants sont en accord avec le projet, il n'y a pas eu d'objection.

Monsieur le Maire attend les comptes - rendus de cette réunion qui seront publiés sur le site de la commune.

4 – Finances :

4.1) Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor Public

Monsieur Wong explique qu'une délibération a été prise lors du Conseil Municipal du 15 mars 2018 validant l'indemnité de Conseil au titre de l'année 2018, pour un versement de 100% des indemnités prévues.

Pour information, la somme a été fixée par la trésorerie de Montluel et s'évalue à 335.60 € et sera versée avec la paie du mois d'Octobre 2018.

4.2) Finances : Admission en non-valeur – échec de recouvrement

Budget Principal et Budget Annexe Eau / Admission en Non-Valeur

Vu l'article L.1617-5 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'état des produits non irrécouvrables pour un montant total de 1 355.38 € correspondant à une liste de créance au titre de la facturation, présentée par Monsieur Alain MOISSON, Comptable Public, Responsable de la Trésorerie de Montluel, qui en demande l'admission en non-valeur suite à l'échec du recouvrement,

Considérant que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur, les sommes ci-dessous :

- Budget principal : 918.27 €
- Budget Annexe Eau : 437.11 €

Emettre un mandat au compte 6541 « créances admises en non-valeurs »

Le délégué aux finances, Monsieur WONG, vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent et de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité

4.3) Finances : Créance irrécouvrable facturation d'eau

Monsieur Wong propose au Conseil Municipal de valider les décisions modificatives et d'accepter les délibérations comme suit :

A voter sur le budget Commune

Dépense fonctionnement	Art 6541	+ 920.00 €
Dépense fonctionnement	Art 6247	- 920.00 €

A voter sur le budget Eau

Dépense fonctionnement	Art 6541	+ 430.00 €
------------------------	----------	------------

Recette fonctionnement Art 7011 + 430.00 €

Le délégué aux finances, Monsieur WONG vous propose de valider et de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité

4.4) Finances : Personnel agents, animation et technique

Par délibération n° D180830_01 du 30 août 2018 portant la création de deux postes d'Adjoint Agent d'Animation du périscolaire et par délibération n° D180830_04 du 30 août 2018 portant sur la création d'un poste d'agent d'entretien pour la mairie et l'école.

Suite aux recrutements de ces trois postes, Monsieur Wong, délégué aux finances, propose au Conseil Municipal de modifier le budget de la commune comme ci-dessous :

A voter sur le budget Commune

Dépense fonctionnement	Art 6218	+ 12 000.00 €
Recette fonctionnement	Art 6419	+ 4 000.00 €
Recette fonctionnement	Art 7311	+ 2 000.00 €
Recette fonctionnement	Art 7381	+ 5 000.00 €
Recette fonctionnement	Art 7411	+ 1 000.00 €

Le délégué aux finances, Monsieur WONG, vous propose de valider et de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité.

4-5) Finances - Appel à subventions pour l'année 2018

- Collecte nationale du Bleuet de France
- AFM TELETHON
- Antenne RASED de TRAMOYES

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale (raisons budgétaires), ces demandes sont rejetées à l'unanimité, sauf pour le RASED, Le Comité de Jumelage et le Sou des Ecoles. Bien entendu, nous restons ouverts à toutes autres demandes exceptionnelles et cas particuliers

Concernant l'Antenne RASED de TRAMOYES, une délibération a été prise lors du Conseil Municipal du 2 octobre 2017 reconduisant la subvention RASED de Tramoyes pour l'année scolaire 2018-2019. Il y a lieu de délibérer à nouveau afin d'ajouter le montant correspondant.

Pour information, la somme de 225 € annoncée par l'antenne RASED sera à répartir entre les trois communes, Pizay, Bressolles et Le Montellier, en fonction du lieu d'habitation des enfants), soit un montant total de 84 € pour Pizay.

Le délégué aux finances, Monsieur WONG, vous propose de valider et de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité.

5 – Administratif

Mise à jour du tableau des emplois du personnel suite à la création de deux postes « Adjoint Agent Animation » et d'un poste « Agent d'Entretien » Ecole et Mairie. Voir le compte-rendu du CM du 30 août 2018.

Le délégué aux finances, Monsieur WONG, vous propose de valider et de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité.

6 – Autorisation de stationnement (ADS) pour les taxis

Pour information :

La première commission départementale des transports publics particuliers de personnes instituée par le décret du 24 février 2017, a eu lieu mardi 4 septembre 2018 à la sous-préfecture. Cette commission a un champ de compétence élargi à l'ensemble du secteur des transports publics particuliers de personnes (taxis, VTC et VMDTR). Elle a pour principale mission l'élaboration du rapport annuel, l'information de tout élément statistique (nombre d'autorisations de stationnement, nombre de cartes professionnelles délivrées...).

A cette occasion, le sous-préfet semble utile de nous rappeler le décret D3120-35 du code des transports. Il prévoit que les autorités compétentes pour délivrer les autorisations de stationnement informent le président de la commission locale des transports publics particuliers de personnes des projets d'actes réglementaires modifiant le nombre d'autorisations de stationnement.

En annexe, un arrêté est à prendre et à adapter en fonction de la situation locale et un questionnaire à remplir concernant le recensement 2018 des taxis, voiture de petite remise et autres modes de transports publics.

Monsieur le Maire ne pense pas qu'il soit nécessaire de réserver des places de taxis qui compte tenu de la taille de la commune vont directement chez l'utilisateur qui pourrait en faire la demande.

Par contre, à prendre en compte dans la révision générale du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) pour notamment des places pour les véhicules du « Transport à la demande ».

En effet, la 3CM est en train de mettre en place un projet de « Transport à la demande » qui couvrira notamment la commune de Pizay et il faudra donc prévoir en conséquence des places pour ces véhicules dédiés à ce projet.

7 – Contrôle des hydrants

Proposition de mutualisation avec les communes membres de la 3CM par un groupement de commande AQUAREM/SUEZ. Dossier géré par Monsieur le Premier Vice-Président de la 3 CM, François DROGUE. En attente de la proposition.

Demande autorisation au Conseil Municipal pour engager la négociation.

Présentation du dossier par Monsieur le Maire :

Les poteaux incendie de la commune doivent être vérifiés régulièrement pour notamment mesurer le débit de chaque poteau.

Mr BRUN intervient pour rappeler que depuis 2016 la responsabilité de ces contrôles a été transférée par l'Etat des SDIS aux communes.

Ce projet s'intitule DECI pour Défense Extérieure Contre l'Incendie et chaque commune a la responsabilité d'identifier et contrôler l'ensemble des Poteaux Incendie de sa commune sur 3 ans.

Les appareils de contrôles sont très coûteux et il est préférable que cette prestation soit mutualisée avec les autres communes de la 3CM.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal autorise la mutualisation de cette prestation : après

en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et autorise à l'unanimité.

8 – Informations diverses

- L'UDAF de l'Ain poursuit sa collaboration avec Lire et Faire Lire nationale. Fort de son succès, le dispositif Lire et Faire Lire manque de bénévoles sur le département de l'Ain. Inscription pour les plus de cinquante ans.
Cette information sera diffusée sur le site internet de la commune.

- Don de 40 € des forains de la vogue des 14 et 15 septembre 2018 pour le bureau d'aide sociale en compensation de la consommation d'électricité

- Préparation du bulletin municipal 2018

M. le Maire explique à l'assemblée que des cartes publicitaires seront insérées dans le Bulletin Municipal communal de l'année 2018. Il faut commencer la collecte des articles et des sponsors.

Monsieur le Maire et Mme LORIZ proposent de valider le tarif pour une insertion, comme l'année dernière, c'est-à-dire, 55 € le pavé publicitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité

- Mois d'Octobre : Relevé des compteurs d'eau
Nous rappelons aux abonnés que ces derniers fassent le nécessaire pour que les compteurs soient accessibles. Une information est mise sur le site internet.
- Marché de Noël du dimanche 8 décembre 2018 de 16 heures à 21 heures. Mr LEBLANC informe le Conseil qu'il y a déjà 11 inscriptions. Vous pouvez encore vous inscrire. Information mise sur le site internet.
- Acoustic Music Club de Montluel **les vendredis 12 octobre 2018, 7 décembre 2018, 8 février 2019, 12 avril 2019 et 21 juin 2019 à partir de 20h30 à la salle des fêtes**
- Préparation de la cérémonie du 11 novembre 2018 à 11h30, centenaire
- APAJH de l'AIN / Dans le cadre de la Journée Nationale des Aidants, invitation conférence « Vivre avec une Personne Autiste ». Information mise sur le site internet de la commune.
- Arrêté portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau sur le département de l'Ain. Information déjà mise sur le site de la commune et affichage en mairie.
- Demande d'autorisation présentée par la société AIN-RHONE-GRANULATS concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière à Balan.

9 – Questions diverses

Mme LIGER informe le Conseil Municipal que se tiendra « Opération Premières Pages » à la bibliothèque municipale du Montellier, le samedi 17 novembre 2018 dès 10 heures
Cette information est à mettre sur le site de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil à 21h18.